

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 21 Novembre 2023

Date de la convocation : 15 Novembre 2023

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, Mme Stéphanie HARS, Mme Linda RAULT, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD (à partir du point 1.6), M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT,

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Constance de PÉLICHY à Mme Stéphanie HARS, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Dominique THÉNAULT à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

=====

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 Octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES ET MARCHES PUBLICS

1.1 Décision modificative n°2 au budget principal 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **ADOPTE** la décision modificative n°2 pour 2023 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	RAR	BS 2023	DM 1	DM 2	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	299 502,00 €			3 250,00 €	4 500,00	302 752 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	209 825,00 €	84 485,60 €	56 000,00 €			350 310,60 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	360 400,00 €	222 214,99 €	77 000,00 €			659 614,99 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	950 336,00 €	277 599,44 €	1 377 916,43 €		- 754,00	2 605 851,87 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	33 345,00 €				754,00	33 345,00 €
Chapitre opération 109	1 100 000,00 €	399 171,49 €	200 000,00 €			1 699 171,49 €
Total opération d'équipement « Schémas directeurs eau et assainissement »			500 000,00 €			500 000,00 €
Total Dépenses Réelles	2 953 408,00 €	983 471,52 €	2 210 916,43 €	3 250,00 €	4 500,00	6 151 045,95 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	12 937,00 €		4 813,00 €			17 750,00 €
Chapitre 041 Opération D'ordre patrimoniale			24 698,00 €	98 200,00 €		122 898,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 966 345,00 €	983 471,52 €	2 240 427,43 €	101 450,00 €	4 500,00	66 291 693,95 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	RAR	BS 2023	DM 1	DM 2	TOTAL
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	250 000,00 €					250 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			1 150 123,58 €			1 150 123,58 €
Chapitre 13 Subv. d'investissement	359 900,00 €	591 532,30 €	328 100,00 €			1 279 532,30 €
Chapitre 16 Dette	972 794,00 €		-972 794,00 €		4 500,00	0,00 €
Chapitre 165 Dépôts et cautionnements reçus				3 250,00 €		3 250,00 €
Chapitre 024 Produits de cessions	300 000,00 €					300 000,00 €
Chapitre 27 autres immobilisations financières	250 000,00 €					250 000,00 €
Total Recettes Réelles	2 132 694,00 €	591 532,30 €	505 429,58 €	3 250,00 €	4 500,00 €	3 232 905,88 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	303 557,00 €		39 054,00 €			342 611,00 €
Chapitre 041 – Opérations d'ordre patrimonial			24 698,00 €	98 200,00 €		122 898,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	530 094,00 €		1 459 822,00 €			1 989 916,00 €
Résultat N-1			603 363,07 €			603 363,07 €
TOTAL RECETTES	2 966 345,00 €	591 532,30 €	2 632 366,65 €	101 450,00 €	4 500,00	6 291 693,95 €

1.2 Décision modificative n°2 au Budget annexe Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ADOPTE la décision modificative n°2 pour 2023 du budget annexe Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BS 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	8 000.00 €			8 000.00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	50.00 €	1 327.31 €		1 377.31 €
Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections	302 029.00 €			302 029.00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	310 079.00 €	1 327.31 €	0,00	311 406.31 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BS 2023		TOTAL
Chapitre 70 Vente produits	298 688.00 €	52 100.00 €	- 88 465,00	146 588.00 €
Chapitre 75 Autres produits	50.00 €	-50.00 €		0.00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	11 341.00 €	52 100.00 €	88 465,00	163 441.00 €
Chapitre 002 Résultat N-1		1 377.31 €		1 377.31 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	310 079.00 €	1 327.31 €	0,00	311 406.31 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BS 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	290 688.00 €	- 98 981.17 €	- 88 465,00	191 706.83 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles				
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	11 341.00 €	152 100.00 €	88 465,00	163 441.00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	302 029.00 €	53 118.83 €	0,00	355 147.83 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BS 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement				
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	302 029.00 €			302 029.00 €
001 Résultat N-1		53 118.83 €		53 118.83 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	302 029.00 €	53 118.83 €	0,00	355 147.83 €

1.3 Admission en non-valeur 2023 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ADMET en non-valeur selon l'état présenté pour une somme totale de 459,60 euros, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6541 « admission en non-valeur » du budget principal 2023.

1.4 Admission en non-valeur 2023 – Budget SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ADMET en non-valeur selon l'état présenté en séance pour une somme totale de 360 euros, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6541 « admission en non-valeur » du budget annexe du SPANC 2023 et ADMET en non-valeur selon l'état présenté en séance pour une somme totale de 250 euros, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6542 « admission en non-valeur créances éteintes » du budget annexe du SPANC 2023.

1.5 Admission en non-valeur 2023 – Budget Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité REFUSE l'admission en non-valeur selon l'état en annexe pour une somme totale de 0,50 euros, en raison de la dette récente et de la somme due modique.

1.6 Débat d'orientations budgétaires 2024 – Budget principal

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 du budget principal.

1.7 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2024) du budget annexe SPANC

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 du budget annexe SPANC.

1.8 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2024) du budget annexe Zones d'activités économiques

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 du budget annexe Zones d'activités économiques.

1.9 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2024) du budget annexe Otps

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 du budget annexe Otps.

1.10 Attributions de compensation 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité FIXE les montants des attributions de compensations 2024 comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS POSITIVES	ATTRIBUTIONS NEGATIVES
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Potier		7 707,00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménestreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennely		13 571,83 €
TOTAL	2 409 347,47 €	93 351,98 €

2. ENVIRONNEMENT

2.1 Rapport annuel d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM de Sologne

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE de la présentation du rapport d'activités 2022 du SMICTOM de Sologne portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2 Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCTVL

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE de la présentation du rapport d'activités 2022 du service de collecte et de traitement des ordures ménagères de la CCTVL, portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.3 Dissolution du SMETABA et convention de gestion de service pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI avec la CCTVL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (SMETABA) au 31 décembre 2023 et APPROUVE la clé de répartition de l'actif et du passif du SMETABA.

Monsieur le Président est AUTORISÉ à signer la convention de gestion de service avec la CCTVL pour la gestion et l'entretien des rivières du Bassin de l'Ardoux à compter du 1^{er} janvier 2024..

2.4 Contribution au Contrat territorial du SAGE Val Dhuy Loiret

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE le plan de financement et S'ENGAGE dans le contrat territorial du SAGE Val Dhuy Loiret.

Le contrat territorial proposé par ce territoire de 21 communes au sud de la Loire dont Marcilly en Villette fait partie, vise à répondre aux enjeux sur la qualité de l'eau des masses d'eau superficielles et de la nappe captée pour l'alimentation en eau potable. Son programme d'actions a ainsi été défini pour réduire les risques de pollutions diffuses principalement liés aux molécules issues des produits phytosanitaires agricoles notamment des herbicides

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Convention avec ENEDIS pour la mise en place d'un poste de transformation pour l'alimentation électrique du 109

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE la convention avec ENEDIS pour la mise en place d'un poste de transformation pour l'alimentation électrique du 109.

3.2 Approbation et signature de la convention d'OPAH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE la convention d'OPAH. Monsieur le Président est autorisé à actualiser les montants de l'ingénierie pour le suivi-animation à l'issue de la consultation et à signer la convention.

Plan de financement global sur 3 ans :

Plan de financement	Anah	Département	CCPS	TOTAL
Travaux	1 086 481 €	121 000 €	208 500 €	1 415 981 €
Suivi-animation (montants HT)	83 580 €	-	70 980 €	154 560 €
TOTAL sur 3 ans :	1 170 061 €	121 000 €	279 480 €	1 570 541 €
<i>soit par an :</i>	<i>390 020 €</i>	<i>40 333 €</i>	<i>93 160 €</i>	<i>523 513 €</i>

3.3 Annulation d'une délibération communautaire portant sur la cession d'une parcelle dans la zone d'activités de la Chavannerie à l'entreprise AUBINEAU DEPOMAT (PASTEUR GROUPE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ANNULE la délibération n°2023/02/15 datant du 14 mars 2023, portant sur la cession des parcelles à l'entreprise AUBINEAU DEPOMAT (PASTEUR GROUPE).

Monsieur le Président est autorisé à commercialiser de nouveau lesdites parcelles et à réévaluer leurs prix.

3.4 Cession des parcelles AV1, AV2 et AV3 à l'entreprise Blue B Technologies

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité CÈDE les parcelles non bâties cadastrées AV1, AV2 et AV3 au prix de 20 € du m² à l'entreprise BLUE B TECHNOLOGIES, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur.

3.5 Approbation de la convention de partenariat 2021-2023 entre l'agence d'urbanisme TOPOS et la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité POURSUIT l'adhésion de la communauté de communes des Portes de Sologne à TOPOS selon les principes de participation financière, de gouvernance et de programmation susvisés dans la convention

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Tableau des effectifs – création d'un poste de MNS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité CRÉE un poste permanent d'ETAPS à temps complet au Cube à compter du 22 novembre 2023.

5. DIRECTION GENERALE

5.1 Remplacement de Madame DELVINGT au sein de la commission « Sport et Loisirs »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité DÉSIGNE Monsieur Thierry ZION pour siéger à la commission « Sports et Loisirs ».

6. QUESTION DIVERSE

Question de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

« Nous avons appris par la presse que les quatre médecins généralistes de Ligny-le-Ribault vont partir s'installer à Jouy-le-Potier.

Nous déplorons l'image que les vice-présidents Maires des communes concernées donnent des élus de notre communauté de communes.

Monsieur le Président, quelle est la politique de la Com-com pour favoriser l'installation et le maintien de nos personnels de santé sur notre territoire ?

Il est urgent que vous et votre bureau reprennent ces dossiers pour garantir à nos concitoyens l'accès aux soins qu'ils attendent. Le manque de médecins sur notre territoire fait que par exemple l'ARS met en demeure l'Aubinière de trouver sous 15 jours un médecin coordonnateur.

Comment voulez-vous attirer des nouveaux médecins avec une image de Communes qui se disputent et se débauchent, ceux, qui font le choix de s'installer sur notre territoire. »

Réponse à sa question dans le procès-verbal.

==*==*==*==*==*==*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21h25.

La Ferté Saint-Aubin, le 22 Novembre 2023
Le Président, Jean-Paul ROCHE

